



2 pv qualifiés différemment pour une seule et même infraction

Par **Martine.R**, le **24/03/2019** à **11:08**

Bonjour,

J'ai été verbalisée 2 fois à 1 h 30 d intervalle, un soir, à Paris, rue Française (2ème arrondissement).

Le premier pv qualifie mon infraction de gênante et est donc de classe 2 => 35 €. Le second qualifie mon infraction de très gênante et passe donc en classe 4 à 135 euros . Suis je redevable des deux pv ? Si non, lequel dois je payer ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/03/2019** à **12:43**

Bonjour,

Les 2 adresses sont strictement identiques ou non ?

Par **janus2fr**, le **24/03/2019** à **14:23**

Bonjour,

Quel motif est indiqué sur chaque avis de contravention ?

Par **Martine.R**, le **24/03/2019** à **18:14**

Les 2 adresses ne sont pas identiques malgré le fait que ma voiture n'aie pas changé de place. Il est mentionné 10 rue Française sur le premier pv..et 12 sur l autre.En fait il s agit de la même porte cochère qui porte les deux numéros.

Le motif premier pv est " stationnement gênant d'un véhicule sur une aire piétonne " .Le second est: "stationnement tres gênant d un véhicule motorisé sur un trottoir. " Ils ont été mis

à 90 minutes d'intervalle précisément. Sur les deux pv figurent les mentions : "enlèvement demandé".